



Démarches de recherche de paternité

Par **lydie_old**, le **16/06/2007** à **11:03**

J'ai eu connaissance que mon père n'était pas mon père à l'âge de 19 ans, j'en ai maintenant 35. A force de recherches à partir de qq éléments obtenus par ma mère il y a un an j'ai réussi à le retrouver depuis avant hier. Je porte le nom du mari de ma mère (légitimation par leur mariage quand j'avais 2 ans). Mon père biologique a maintenant 71 ans et est d'accord pour me rencontrer et comprend mon besoin de preuve scientifique car il ne se rappelle plus de ma mère mais ne nie pas pouvoir être mon père dans la mesure où tous les éléments se recoupent.
Après qq démarches juridiques, il apparaît que même si nous sommes majeurs tous les 2, en pleine capacités de réflexion et ok tous les 2, nous ne pouvons aller faire le test d'ADN simplement en laboratoire ensemble?
Le passage par l'étape justice serait nécessaire? Et comme il y aurait prescription, y aurait t-il un moyen légal pour vérifier notre lien du sang?
J'ai tellement souffert de ce secret et maintenant arrivé presque jusqu'à la vérité, la loi française m'interdirait d'aller au bout de ce long chemin vers moi même. J'ai besoin de savoir pour ETRE alors pouvez-vous m'aider?

Par **Christelle_old**, le **17/06/2007** à **04:37**

Bonjour,
Un moyen très simple est de passer par l'étranger. Une recherche internet permet de trouver des dizaines de sites. Mais en France ces tests n'auront aucune valeur légale, ils ont même considérer comme illégaux. Mais rien de vous empêche d'aller les faire à l'étranger (j'en ai même trouver qui proposent de faire le prélèvement chez soi).